

[Texte]

I would suggest to you that what we are trying to do here is come to grips with a group of people in Canada who work in entirely different situations. I want to give you an example of where I am coming from on this. Last week-end I talked to three people who ran small businesses. Now when I say small businesses, I am talking about one person who ran a grocery store and had two employees, one person who ran a drugstore and had four employees, and one person who ran a ladies' wear store and had three employees. Those people are replicated in many places across the country, and they are the ones who would have great difficulty coming to grips with any kind of a mandatory pension plan. They operate very near the margin of profit, and often below it. So additional requirements on their layout of any kinds of funds is going to impose a burden that at the present time they do not see themselves able to accept.

Yet it is the employees that I am concerned about. By and large, the people in these three small businesses that I mentioned are women. There are no employee plans for them other than the CPP. I talked to one person who said: I have a woman in my business who has worked with me for 30 years. I said: What will happen to her when she retires? And he said: Over the years I have been able to put aside a small amount to give her a bonus when she retires, but that is it. He said there was no way he could see paying in on a regular basis to a pension plan, much as he would like to and much as he had her concerns at heart.

So I went on to question about the possibility of a very flexible retirement income account, or retirement pension account, which in good years would allow both the employee and the employer to contribute a certain amount and in lean years, like in the Bible, to restrict that. Can you see a scheme of this kind, which would have more flexibility than your proposals this morning seem to indicate?

Mr. Barnes: Mr. Chairman, Miss MacDonald, I can understand the position of those three little groups you mentioned, but the whole risk of that situation is being transferred onto the shoulders of the woman who worked there 30 years. I do not think that is where the risk should stand. At the moment, presumably those little shops pay unemployment insurance and the Canada Pension Plan.

• 1045

Obviously it would not be viable to have a private plan, but I would think they would be textbook examples of the sort of situation where they should opt, or should have to opt, into the second tier of the Canada Pension Plan. I think the risk should not be carried entirely on the shoulders of the two or three employees in these little shops, or little businesses, which is where it would rest if one did not have at least a minimum mandatory requirement. You could well have that unfortunate situation of the woman retiring after 30 years of service, and the last 5 years may have been the 5 years we have just gone

[Traduction]

Ce que je voudrais vous dire, c'est que ce nous tentons de faire, c'est de régler le problème d'un groupe de Canadiens dont la situation au travail est entièrement différente. Je vais vous donner un exemple... Au cours de la dernière fin de semaine, j'ai parlé à trois personnes qui dirigent de petites entreprises. Quand je parle de petites entreprises, il s'agit d'une personne qui tient une épicerie et qui a deux employés, d'une personne qui tient une pharmacie et a quatre employés; quant à la troisième, elle tient un magasin de vêtements pour dames et a trois employés. Des gens comme ceux-là, il y en a partout dans le pays, et ce sont eux qui auraient une grande difficulté à satisfaire aux exigences de quelque régime de pensions obligatoire. Leur marge de profit est étroite et souvent inexistante. C'est pourquoi toute obligation financière additionnelle va leur imposer un fardeau que, pour le moment, ils ne se sentent pas prêts à assumer.

Il reste que c'est le sort des employés qui me préoccupe. Dans l'ensemble, ce sont des femmes qui travaillent dans ces trois petites entreprises que j'ai mentionnées. Pour elles, il n'existe pas d'autre régime que le RPC. J'ai parlé à quelqu'un qui m'a dit: L'une de mes employés travaille pour moi depuis 30 ans. J'ai demandé: Que va-t-il lui arriver quand elle va prendre sa retraite? Il m'a répondu: Avec les années, j'ai pu mettre de côté une petite somme que je vais lui donner comme prime au moment de sa retraite, mais c'est tout. Il a ajouté qu'il ne voyait aucun moyen de contribuer de façon régulière à un régime de pensions et, pourtant, il aimerait beaucoup le faire et il prend à coeur la situation de cette employée.

Aussi, je me suis interrogée sur la possibilité d'établir un compte de revenus ou de pensions de retraite d'une grande souplesse qui, dans les bonnes années, permettrait tant à l'employé qu'à l'employeur de cotiser une certaine somme et, dans les années de vaches maigres, comme dans la Bible, de réduire cette cotisation. Pouvez-vous envisager un régime de ce genre, qui aurait plus de souplesse que n'en laissent entrevoir vos propositions de ce matin?

M. Barnes: Monsieur le président, mademoiselle MacDonald, je puis comprendre la situation de ces trois petits groupes que vous avez mentionnés, mais en l'occurrence, c'est la femme qui travaille depuis 30 ans à cet endroit qui assume tous les risques. Je pense que ce n'est pas à elle de le faire. En ce moment, on peut présumer que les propriétaires de ces petites boutiques versent des cotisations à l'assurance-chômage et au Régime de pensions du Canada.

De toute évidence, un régime privé ne serait pas viable; mais je pense qu'il existe des exemples typiques de ce genre de situation où les employés doivent choisir, ou devraient avoir à choisir de participer au deuxième palier du Régime de pensions du Canada. Je pense que ce ne sont pas les deux ou trois employés de ces petits ateliers ou de ces petites entreprises qui doivent courir un tel risque. Pourtant, ce serait le cas si l'on n'avait pas au moins une exigence à respecter obligatoirement. On pourrait très bien rencontrer le cas regrettable d'une femme qui prend sa retraite après 30 ans de service, et pour laquelle les 5 dernières années d'emploi pourraient être les 5